



## Délais de réponse inspection du travail

Par **Sophiego**, le **19/06/2012** à **09:50**

Bonjour,

Est-ce que le délai d'attente de la réponse de l'inspection du travail concernant un licenciement, décale d'autant les délais de licenciement ?

La question posée à l'inspection du travail est de lui demander si un salarié est protégé du fait qu'il ait été nommé par 1 OS aux élections professionnelles alors même qu'il ne remplissait pas les conditions pour être candidat, sachant que si ce salarié est protégé, la procédure de licenciement est totalement différente.

Nous n'avons toujours pas de réponse de l'inspection du travail sur ce sujet. La procédure de licenciement est-elle d'autant retardée ? (l'entretien préalable a eu lieu et nous n'avons toujours pas envoyé la décision).

merci de votre aide

Par **P.M.**, le **19/06/2012** à **12:04**

Bonjour,

L'Inspecteur du Travail peut être consulté mais de toute façon, cela n'est pas dans le cadre d'une demande d'autorisation et donc cela ne peut pas à mon avis avoir de conséquence sur la procédure et ce n'est pas lui qui décidera de l'invalidité de la candidature si elle n'a pas été évoquée avant l'élection...

Tout au plus, pourrait-il à mon sens, y avoir eu une action judiciaire...